

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie

Comité syndical
Séance du 24 janvier 2024

Délibération n° 2024 01 03

Composition de la commission finances et ressources humaines

Date de convocation : 12 janvier 2024

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté de Communes Seine Eure, suppléant
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Bertrand PÉCOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Albert DEPUIS, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire, suppléant

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLIER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, pouvoir à Frédéric DUCHÉ
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT
- Cyriaque LETHUILLIER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Hubert LECARPENTIER
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-François BERNARD

Secrétaire de séance : Hubert LECARPENTIER

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	38	0	0	38

Exposé des motifs

Conformément à l'article 3.2 de son règlement intérieur, le Comité syndical a décidé de créer une commission relative aux finances et aux ressources humaines.

Le président rappelle que cette commission est uniquement consultative et qu'elle est composée de 5 délégués : le président et 4 membres.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine normande,
- l'article 4 du règlement intérieur du syndicat relatif aux commissions consultatives
- la délibération n°2024-01-02 du SMGSN créant une commission consultative relative aux finances publiques et aux ressources humaines,

CONSIDÉRANT :

- que le président du Syndicat est membre de droit de la commission,
- les candidatures de MM. Hubert LECARPENTIER, Yann LE FUR, Jean-Pierre BREUGNOT, Jean-François BERNARD comme membres titulaires et de MM. Hugo LANGLOIS et Philippe MARIE comme membres suppléants.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

La désignation à la commission consultative Finances et ressources humaines de :

Titulaires

- Hubert LECARPENTIER
- Yann LE FUR
- Jean-Pierre BREUGNOT
- Jean-François BERNARD

Suppléants

- Hugo LANGLOIS
- Philippe MARIE

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE